

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 3914

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 10**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comment expliquer aux assurés ayant commencé à travailler très jeune et ayant effectué une longue carrière qu'ils devront reporter leur départ à la retraite pour ne pas voir leur pension diminuer avec l'effet du malus proposé par le Gouvernement ? Parce que le dispositif proposé dans le présent article est profondément inéquitable, il convient de le supprimer.